



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 Juillet les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 9 juillet 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie, Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mr BOUCHET Joël.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr FIGAROL Gérard a donné procuration à Mr POUJOL Cédric.
Mr GIMENO Michel a donné procuration à Mme RADURIAU Linda.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Mr MITTENAERE Johnny.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mme RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Le compte rendu du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Madame le Maire présente une proposition de convention d'assistance juridique du cabinet de Maître Merland à Montpellier qui fait office de conseil depuis plusieurs mois pour la commune. Mr Joël BOUCHET souligne qu'il y aurait lieu de consulter également la SMACL (Société mutuelle d'assurance des collectivités locales) qui accompagne les collectivités. Il est décidé de demander un complément d'information auprès de la SMACL.

3. URBANISME

Le conseil municipal examine la demande de Mr Eugène de Graff concernant l'alignement de deux parcelles communales dont il est propriétaire chemin de Clermont afin de connaître précisément la limite avec le chemin public. Il est rappelé qu'il faut maintenir une largeur de sécurité, tenir compte du talus et de l'entretien de la voie. Le Bureau des Hypothèques doit communiquer les documents nécessaires à la mairie pour clôturer cette demande.

Deux D.I.A. (1, rue des Tisserands et 3, chemin des Causses) sont présentées. Le conseil municipal annonce que dans les deux cas, la commune ne fera pas valoir son droit de préemption.

4. VOIRIE

Chemin des Castagnes

La mairie a été interpellée par Mme Aurélie Alzieu concernant l'entretien du chemin des Castagnes. Mme Alzieu a saisi le Ministère de l'Agriculture et la Préfecture de l'Hérault qui ont diligenté la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour une visite d'inspection le 29 juin 2021. Le conseil municipal attend les conclusions de la DDTM afin de voir les suites à donner à cette affaire.

Chemin des Causse

Suite à l'arrêté municipal permanent N° 2021-03-01.1 visant à réguler la circulation des véhicules chemin des Causse, la société Signature a mis en place un dispositif temporaire en attendant que la voie soit refaite et la signalisation au sol rendue possible (les plots seront alors retirés). Les travaux se poursuivent et un devis pour l'enrobé a été demandé pour la fin de l'année.

Rue du Four-impasse des genêts

Concernant le mur de la rue du Four, la propriétaire fait le nécessaire pour accélérer l'intervention de son assurance.

Poubelles

Suite aux incivilités constatées dans certains espaces de conteneurs poubelles, la CDC du Grand Orb est venue sur place et va proposer un réaménagement des lieux et de nouveaux conteneurs seront distribués. La période estivale servira de test pour cette nouvelle organisation de stockage et de collecte des déchets.

5. EAU - ASSAINISSEMENT

Station d'épuration

Interpellée par plusieurs habitants concernant l'affaire de la station d'épuration, Mme le Maire rappelle que depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en juin 2020, Mr Alzieu Serge réclame à la commune de Carlencas et Levas le paiement de la parcelle B309 à la valeur actuelle du marché (pour mémoire, il l'avait donné à la commune pour le franc symbolique il y a 27 ans et ne s'était pas manifesté depuis).

Désireuse de trouver une solution satisfaisante, la commune a mandaté le cabinet de M. Vignolles, expert près de la Cour d'appel afin de donner la valeur du terrain sur lequel la station d'épuration a été installée.

La visite a eu lieu le vendredi 16 juillet. Les élus ont pu constater que faute de nettoyage depuis le mois de novembre 2020 (Mr Alzieu Serge revendiquant la propriété de cette parcelle et en interdisant l'accès à l'employé communal et à ceux du SATESE), les roseaux avaient tout envahi et les odeurs étaient très fortes. Cet ouvrage collectif d'utilité publique, est pour l'heure inaccessible pour l'entretien. L'équipe municipale se réunira dès réception du rapport de l'expert.

Fuite d'eau

La commune a été interpellée par un administré concernant une fuite d'eau qui a généré une facture importante. Dans un courrier adressé à cette personne, la mairie rappelle que la fuite d'eau a été constatée en février 2020 par les élus, que la fuite se trouve sur le réseau après compteur (terrain privé) et relève donc de la seule responsabilité du propriétaire.

Au mois de juin, la mairie a envoyé un message avertissant que la fuite ne semblait pas colmatée.

Après un entretien en mairie et examen de la situation et des documents présentés, à titre exceptionnel, le conseil municipal propose une remise gracieuse de 300 euros sur cette facture sous réserve qu'elle soit au préalable entièrement réglée auprès de la Trésorerie et que cette dernière autorise la remise gracieuse décidée par le conseil municipal. Une délibération sera prise en ce sens à ce moment-là.

Factures d'eau 2020

Le Conseil municipal fait remarquer que la facture d'eau pour l'exercice 2020 court sur 3 mois supplémentaires (jusqu'en avril 2021). Les arrêts maladies et les absences de l'ancien employé communal ont retardé le relevé des compteurs, habituellement effectué courant janvier.

La situation exceptionnelle a fait basculer certains administrés sur la tranche supérieure (au-delà des 200m³).

Le Conseil municipal précise que

- L'année 2021 ne comptera que huit mois de facturation
- Le relevé des index sera impérativement effectué dans le courant du 1^{er} trimestre
- Le retard accumulé des facturations d'eau sous la mandature précédente est désormais comblé et qu'il n'y aura plus qu'une seule facture par an.

6. PERSONNEL COMMUNAL

Les employés communaux ont communiqué les dates de leurs congés estivaux aux élus. Tout a été validé. Des notes de service concernant le secrétariat ont été remises aux agents concernés.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été posées par le public et par les courriers adressés à la mairie.

La mairie a reçu une demande d'enfants de mise à disposition d'un terrain pour les jeux de ballon. Le conseil municipal rappelle qu'un terrain communal situé route de Brenas a été nettoyé et mis à disposition dès septembre 2020.

Des incivilités matérielles récurrentes (serrure dégradée du tableau d'affichage communal, ouverture sauvage de la borne à incendie et poubelles jetées hors des conteneurs) ont été signalées place du Mas. Après constatation, la mairie portera systématiquement plainte auprès de la brigade de gendarmerie de Bédarieux.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h12.

Le Maire,
Sylvie TOLUAFE



